

ANNEXE 2				
GLOSSAIRE INDICATEURS SSIAD				
Indicateur	Définition	Mode de calcul	Points de vigilance	Commentaires
Nombre de journées réalisées	Le nombre de journées réalisées fait référence à la somme des journées de prise en charge réalisées dans la période pour tous les patients, en prenant en compte les hypothèses suivantes: * 1 patient vu = 1 journée * une personne prise en charge dans une journée correspond à une journée quel que soit le nombre de passage du SSIAD dans la journée	(Jour 1 Nombre patients vus) + (Jour 2 Nombre patients vus) + (...) + (Jour 123 Nombre patients vus)	Ce mode de calcul s'établit globalement pour les SSIAD PA et PH. Sont exclues les séances effectuées par une Equipe Spécialisée Alzheimer.	Ce nombre est indépendant du nombre de passages, de la nature et du nombre d'intervenants. Pour un patient hospitalisé : celui-ci ne devra plus être comptabilisé au-delà de 48h d'hospitalisation.
Nombre de journées théoriques	Le nombre de journées théoriques est le nombre de journées maximum qu'un SSIAD peut réaliser sur la période donnée (soit 123 jours) en fonction de sa capacité autorisée.	Nombre de places autorisées x Nombre journées théoriques (123 jours)		
Nombre d'interventions IDEC, IDE & ASD	Le nombre d'interventions correspond à l'ensemble des passages réalisés par le personnel soignant chez les patients dans la période, en prenant en compte l'hypothèse suivante: * 1 passage est réalisé par 1 intervenant * 1 passage à deux soignants corespondra à 2 passages	(Nombre interventions dans la période patient 1) + (Nombre interventions patient 2)+(etc) OU (Jour1 Nombre interventions) + (Jour 2 nombre interventions) + (...) + (Jour 123 nombre interventions)	Sont exclues les séances effectuées par une Equipe Spécialisée Alzheimer. Il ne s'agira que du passage effectué par le personnel soignant	Pour un patient hospitalisé : celui-ci ne devra plus être comptabilisé au-delà de 48h d'hospitalisation. Durant les 48h avant la suspension, les interventions qui auraient dû avoir lieu doivent donc être comptabilisées.
Nombre d'actes cotables en AMI	Il s'agit nombre d'actes techniques réalisés durant la période. Ces éléments de cotation concernent tous les IDE intervenant (IDEL comme IDE salarié)	(Nombre de prélèvements et injections patient 1) + (Nombre de pansements courants patient 1) + (etc) OU (Jour 1 Nombre de prélèvements et injections) + (Jour 1 Nombre de pansements courants) + (...) + (Jour 123 Nombre de soins portant sur l'appareil digestif et urinaire)		Ces actes sont référencés dans la Nomenclature Générale des actes professionnels (NGAP) infirmiers (annexe n°3)
Nombre d'interventions en binôme IDE-IDE / AS-IDE / AS-AS	Le nombre d'interventions correspond à l'ensemble des passages en binôme chez les patients dans la période	(Nombre interventions en binôme dans la période patient 1) + (Nombre interventions en binôme patient 2) + (etc) OU (Jour1 Nombre interventions en binôme) + (Jour 2 nombre interventions en binôme) + (...) + (Jour 123 nombre interventions en binôme)	Seul le personnel soignant du SSIAD doit être comptabilisé. Sont donc exclus les éventuels passages en binôme AS-AVS (en cas d'intervention conjointe avec un SAAD)	
Temps d'intervention auprès du patient	Il s'agit de répartir en pourcentage le temps passé auprès des patients sur une semaine. Il s'agira en l'occurrence d'une estimation. Il sera toutefois demandé au gestionnaire de remplir cet item pour chaque semaine (18 en l'occurrence sur la période).	SEMAINE 1 : 'Nombre de patients de patients dont le temps d'intervention moyen aura été INFÉRIEURE A 30 MINUTES / Nombre de patients total pris en charge SEMAINE 1 : 'Nombre de patients de patients dont le temps d'intervention moyen aura été ENTRE 30 ET 50 MINUTES / Nombre de patients total pris en charge SEMAINE 1 : 'Nombre de patients de patients dont le temps d'intervention moyen aura été DE PLUS DE 50 MINUTES / Nombre de patients total pris en charge SEMAINE 1 : Nombre de patients de patients pris en charge APRES 20H / Nombre de patients total pris en charge SEMAINE 2 ...	Les temps de trajet sont exclus	
Temps de coordination	Il s'agit de mesurer le temps de coordination sur deux prismes : - le nombre de réunions (de services, d'échanges pluridisciplinaires, avec les différents partenaires...) - le temps mensuel de coordination (en heures)	1) Nombre de réunions au cours du mois 2) Temps horaire passé en réunion au cours du mois (en comptabilisant le nombre d'heures par personne) : Personne A : 30 minutes Personne B : 3 heures Personne C : 1 heure ... Personne V : 2 heures TOTAL : Personne A + Personne B + Personne C...	* Le temps de l'IDEC ne doit pas être comptabilisé * Le temps passé au lit du patient est exclu	
File active	La file active est l'ensemble des personnes qui ont été présentes au moins une journée dans la période de référence, quelque soit le nombre d'interventions et la durée de prise en charge.	Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/08/2020+ nombre de sorties définitives dans la période	Une personne peut être comptabilisée deux fois si elle fait l'objet d'une nouvelle entrée après une sortie définitive.	
Nombre de bénéficiaires pris en charge	Le nombre de bénéficiaires est l'ensemble des personnes qui ont été accompagnées dans la période de référence, quelque soit le nombre d'interventions et la durée de prise en charge.	- Nombre de personnes âgées différentes (plus de 60 ans) différentes prises en charge sur le mois - Nombre de personnes handicapées différentes (moins de 60 ans) différentes prises en charge sur le mois	*Une personne ne peut pas être comptabilisée deux fois si elle fait l'objet d'une nouvelle entrée après une sortie définitive * Les SSIAD peuvent accompagner des personnes de moins de 60 ans n'ayant pas le "statut" PH (maladies chroniques) : ces personnes doivent tout de même être comptabilisées en PH (moins de 60 ans)	
Nombre rotation des usagers	Cet indicateur permet de mesurer les mouvements (entrée et sortie) de bénéficiaires au sein d'un SSIAD.	Nombre d'entrées sur la période + Nombre de sorties sur la période		